

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2117

présenté par
Mme Hennion

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer à la dernière occurrence du mot :

« ou »,

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre cumulatif les critères permettant l'accès à l'assistance médicalisée active à mourir. En effet, Il paraît étrange d'autoriser l'accès à l'euthanasie médicalisée aux personnes qui seraient sujette à une douleur supportable mais qui ne peut être apaisée Cette situation ne serait pas une entrave à mener une vie digne. En conséquence, l'amendement propose de rendre cumulatifs les critères qui sont corollaires l'un de l'autre.